

Pour la direction...

...l'heure est à la répression !

La répression s'abat partout sur des femmes et des hommes qui ont fait grève, participé aux actions, été présents dans les Assemblées Générales ainsi qu'aux piquets de grève, ces derniers mois.

Plus fortes, plus violentes, les sanctions infligées vont jusqu'à anéantir des vies (licenciement, déplacement géographique, changement de métier...) sans aucun doute pour faire peur à celles et ceux qui refusent l'inacceptable, résistent et s'organisent pour se défendre.

Cette pression managériale que vivent notamment les délégué-e-s SUD-Rail quotidiennement, sanctionnés dès qu'ils luttent contre des méthodes patronales que l'on peut qualifier de harcèlement, des dizaines de grévistes en sont maintenant les victimes... pour les patrons, c'est l'heure de la revanche !



NO LIMIT pour ceux qui pensent qu'ils ont tous les droits, toute opposition est immédiatement stigmatisée et le refus de coopérer est qualifié de faute grave, faisant l'objet d'un tapis vert !

Sur plusieurs régions, des cheminot-e-s sont menacé-e-s de licenciement ou de sanctions lourdes pour des actions en lien direct avec l'exercice normal du droit de grève.

Blocages collectifs symboliques, piquets de grève, propos tenus entre grévistes et ceux qui leurs sommaient de cesser l'action en cours, manifestations et rassemblements dans des emprises diverses, etc...

Pour Christelle, une prise de bec avec une DPX, lors d'une action collective sur Lyon, a suffi à la direction pour invoquer « LA FAUTE LOURDE » et porter la radiation des cadres comme proposition de sanction lors du Conseil de Discipline qui se tiendra le 7 septembre. La sanction complètement disproportionnée voire illégale, d'un fait qui relève de situations vécues à maintes reprises, dans chaque région, à chaque grève, est une atteinte à la liberté de faire grève. **C'est le droit de contester, de s'opposer, qui est ici remis en cause.**

Christelle, comme d'autres, est victime d'un système dans lequel les pouvoirs voudraient limiter notre liberté d'expression, notre liberté syndicale, et font la chasse à celles et ceux qui, au contraire, réclament pleinement le droit d'en user.

Ces sanctions sont le miroir d'un dialogue social en échec total, remplacé par une politique managériale agressive et déloyale qui porte atteinte aux libertés fondamentales des salarié-e-s, en lien direct avec la suppression de nos droits, de nos libertés et de l'impunité donnée aux plus puissants.

Nous devons, tous ensemble, refuser ce dérapage de l'entreprise, appeler la direction SNCF à ne pas sanctionner les grévistes, faire annuler les sanctions dont certains syndicalistes et grévistes ont fait l'objet, réclamer que les contre-pouvoirs puissent s'exercer normalement et en cohérence retirer les sanctions inappropriées notifiées et celles qui restent encore envisagées.

Ces dérives autoritaires de l'État, des patrons et des dirigeants de la SNCF, doivent cesser ! Celles et ceux injustement licenciés doivent être réintégrés et les sanctions inappropriées abandonnées !

**Le Conseil de Discipline de Christelle doit être annulé ;
on ne licencie pas une gréviste pour une altercation verbale, c'est illégal !**